

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELITE MONDE PROACTIF

Code ISIN - Part C : FR0014005PY1
Société de Gestion : AURIS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée (supérieure à cinq ans), une performance annualisée nette de frais supérieure à 6%, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire.

La politique de gestion ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est, ainsi, défini.

L'univers d'investissement du FCP est défini par l'ensemble des titres de capital, titres de créance (souverains, entreprises, investment grade, et dans la limite de 50% de l'actif net en titres high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 50% de l'actif net) et libellés en toutes devises, étant entendu que le risque de change du Fonds ne saurait dépasser 60% de l'actif net.

Le FCP sera investi au travers d'OPC et/ou de contrats financiers correspondant à son univers d'investissement. La détention d'actions en direct sera, quant à elle, limitée à 20% de l'actif net (maximum). Ainsi, hormis l'exception précitée, l'exposition actions sera générée indirectement via des investissements en parts ou actions d'OPC (en ce compris ETF) et via le recours à des contrats financiers autorisés en application du présent prospectus. De même, la détention en direct d'obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire sera limitée à 20% de l'actif net (maximum) et pourra uniquement concerner les obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire libellés dans les devises suivantes : euro et dollar américain. Le FCP pourra, par ailleurs, comprendre accessoirement (dans la limite de 10% de l'actif net) des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement).

L'Equipe de Gestion, en se fondant sur les allocations et vues globales validées en comité de gestion (intégrant une analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés), décide des mouvements tactiques à opérer. Ces décisions d'investissement, prises de manière discrétionnaire par l'Equipe de Gestion, peuvent s'appuyer sur les outils quantitatifs propriétaires d'aide à l'allocation d'actifs déployés par la société de gestion ainsi que sur les recommandations non-liantes formulées par le Conseiller du FCP, i.e. CONVICTIONS PATRIMONIALES. Les conseils ainsi émis par le Conseiller ne sont qu'indicatifs et ne sauraient, en aucun cas, être liants. En outre, il est rappelé que le Conseiller n'est pas amené à prendre des décisions pour le compte du FCP, celles-ci relevant de la compétence et de la responsabilité d'AURIS GESTION.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes : • **Actions de toute taille de capitalisation et de tous secteurs** : de -30% à 150% de l'actif net avec, toutefois, une limite de 40% sur les actions de petite capitalisation boursière, à savoir inférieure à 2 milliards d'euros.

• **Obligations et instruments du marché monétaire** : de 0% à 100% de l'actif net, avec une limite de 50% sur les titres dits « high yield » (titres spéculatifs), 30% sur les obligations convertibles et 10% sur les obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6. • **Matières premières** : de -10% à +30% de l'actif net, via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, métaux précieux, ...) ou encore des ETF (Exchange Traded Funds) portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE) • **Exposition sur les pays émergents** : comprise dans une fourchette allant de 0% à 50% de l'actif net • **Exposition au risque de change** : entre 0% et 60% • **Parts ou actions d'autres OPC** : jusqu'à 100% de l'actif net • **OPC éligibles déployant des stratégies alternatives** (par exemple : Event Driven / Situations Spéciales ; Relative Value / Valeur relative ; Global Macro / Stratégies macro-économiques / opportunistes ; Credit arbitrage / Arbitrage crédit ; Long/Short Equity / Stratégie actions long/short ; Multi stratégies ; Marché des Collateralized Loan Obligations ou « CLO » ...) : limités à 30% de l'actif net • **Instruments financiers à terme, fermes et conditionnels**, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers et/ou négociés de gré à gré : (i) recours en couverture* et/ou en exposition aux futures listés et options listées et (ii) recours au change à terme (uniquement en couverture*). *Il est précisé qu'aucune couverture systématique ne sera appliquée • **Titres intégrant des dérivés** de type credit linked notes (CLN) sur iTraxx Main et/ou de type BMTN, EMTN, warrant ou certificat structuré (Autocall ou Phoenix avec effet mémoire), dans le cadre de la poche produits structurés : jusqu'à 10% de l'actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Supérieure à cinq ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Modalités de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire le jour ouvré précédant chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, jusqu'à 18 heures (J-1). Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, sauf les jours fériés et les jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque **6** compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et de la nature flexible des différents risques auxquels il pourra être exposé : actions, taux, crédit, change, pays émergents, indices éligibles de matières premières...

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque crédit** : risque de défaut, plus important pour les titres spéculatifs, et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée) pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Il est rappelé que le Fonds peut être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des titres high yield (ayant un caractère spéculatif) • **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés** : l'OPCVM est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour l'OPVM de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels • **Risque de liquidité** : le Fonds peut être exposé, jusqu'à 40% de son actif net, à des petites capitalisations et donc au risque de liquidité lié à ces titres • **Risque de contrepartie** : il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% (maximum)
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,60% TTC*
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée nette de 6%. <i>La cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvert de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'objectif de performance annualisée nette de 6% doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.</i>

*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de l'OPCVM. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible auprès d'AURIS GESTION.

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète, soit à partir du 31/12/2023.

- AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : **30/03/2022**
- DEVISE DE LIBELLE : EURO
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
- Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com/fr-fr/fr/mentions-legales. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **26/09/2022**.